Cinquante-Troisième Année. — N° 118 LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES. Jeudi 24 Mai 1894

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 23 MAI

LA LIBERTÉ

On les croyait définitivement aplatis par la séance du 17 mai, dans laquelle M. Perier leur avait administré un si magistral renfoncement. Erreur. Ces gens-là sont en caoutchouc perfectionné : dégonflés d'un côté, ils se regonflent par l'autre extrémité. On peut même leur prêter la nature et la conformation physique des « aspics » dont les tronçons forment autant de nouveaux reptiles complets.

Donc, MM. les radicaux, si l'on en croit leur manifeste d'avant-hier, s'apprêtent à soumettre derechef le gouvernement, la Chambre et le pays à la question ordinaire, et même extraordinaire, de la politique religieuse, qui avait produit des résultats inattendus pour eux lors de sa première application.

C'est bien. Attendons le coup de vis final ; on verra qui la serrera, cette vis, et à qui on la serrera.

Tous les journaux sensés résumaient l'incident et la défaite des ergoteurs de la manière suivante :

« Pauvres radicaux !

» Ils s'en prennent à tout le monde de leur mésaventure, à leurs orateurs qui auraient mal engagé le débat, au président du conseil qui abusa de ses avantages, qui écourta le débat et, en refusant de l'ajourner, empêchait un représentant autorisé du radicalisme de répondre au discours de M. Casimir-Perier. Donc, pour M. Pelletan et ses amis, la séance de jeudi ne compte pas et il leur faut une revanche. Des conciliabules ont été tenus pour préparer une interpellation nouvelle sur la politique religieuse du gouvernement. Il est vrai que, pour interpeller, il est nécessaire d'avoir au moins un prétexte. On en cherchera et qui cherche trouve, surtout en ce domaine. Est-il donc si difficile de découvrir quelques dénonciations de journaux radicaux à l'adresse de tels ou tels fonctionnaires ? On établira qu'on les a vus à la messe, ou qu'à leur défaut on y a vu leurs femmes et leurs domestiques. En faut-il davantage pour crier que nous revenons tout doucement au gouvernement des curés ?

» MM. les radicaux se trompent s'ils espèrent donner ainsi le change à l'opinion publique. Celle-ci voit trop bien ce qui se passe pour prêter la moindre gravité à ces niaises accusations. Ce n'est pas de ce côté qu'elle aperçoit le véritable danger. Elle estime que la Chambre doit avoir autre chose à faire qu'à perdre son temps à ressasser un thème depuis longtemps épuisé. Les radicaux, nous n'en doutons pas, seront les premiers à crier, la session terminée, que la Chambre n'a rien fait, qu'elle gaspillait son temps en des bavardages de concierge. En vain le gouvernement et la majorité leur proposent qu'on en finisse une fois pour toutes avec les discussions stériles, pour entreprendre, enfin, les réformes pratiques d'ordre budgétaire ou social qu'on a promises au pays : c'est au gouvernement et à la Chambre que nos radicaux feront, à la fin, un grief irrémissible de l'obstruction qu'eux-mêmes auront apportée à tout travail utile et suivi.

» Chaque parti fait, il est vrai, la politique qu'il peut, et le parti radical n'a pas le choix d'en faire une autre. La question cléricale, c'est la dernière arme dont il puisse se servir, c'est le dernier article qui lui appartienne en propre. La révision ne peut plus lui rendre aucun service ; cette mèche s'est éteinte d'elle-même et il ne paraît pas qu'on puisse la rallumer de quelque temps.

» En fait de réformes sociales, MM. Jaurès et Jules Guesde ont tout accaparé et il faut bien avouer qu'à côté des chefs et des programmes socialistes, les revendications du radicalisme politique paraissent fort timides ou fort insignifiantss. De ce côté, ils ne mènent plus, ils suivent, et ils suivent avec mauvaise grâce, des apôtres auxquels ils ne croient pas.

» Voilà donc le radicalisme resserré et menacé d'annihilation entre les républicains de gouvernement desquels il tient à se distinguer et le groupe socialiste avec lequel il ne voudrait pas être confondu. Ils s'agitent donc, pour convaincre les autres et se convaincre eux-mêmes qu'ils vivent encore, et ils se cherchent une raison d'être, qu'ils ne découvriront jamais.

» Voilà pourquoi l'on ne doit pas s'inquiéter de la nouvelle interpellation dont M. Pelletan et ses amis menacent le gouvernement et la Chambre. Ce sera tout simplement de la salive perdue. »

Maintenant, à quand la représentation de la nouvelle comédie ?

Rassurez-vous. On ne la jouera pas. La menace d'une seconde interpellation est tout simplement la dernière cartouche brûlée dans la déroute.

D'ailleurs, il y a mieux.

M. Guesde, qui accapare toutes les vieilles panacées, comme il veut absorber toutes les gloires, pose sur l'épiderme de la Chambre une ventouse déjà fatiguée, mais rafistolée, réparée à neuf pour la circonstance :

La journée de huit heures et la semaine de six jours.

Rien qu'un mot à ce sujet.

S'il survient, dans une usine, une poussée, une besogne urgente, amenant un surcroît de pioche, le patron et les ouvriers devront-ils décliner cette besogne parce que son exécution empiètera sur les huit heures et la semaine de M. Guesde ?

Y aura-t-il une pénalité pour l'infraction à la loi Guesde ?

Ce serait drôle si l'on infligeait au contrevenant une amende d'un ou de plusieurs jours de travail !

Dieu disant à l'homme : « Travaille ! » et M. Guesde disant au même homme : « Ne travaille point ! », ne trouvez-vous pas cela prodigieux ?

La liberté des croyances, des consciences, la liberté du travail, « la liberté d'être libres », qui donc nous les donnera une bonne fois pour toutes ???

Les Bons du Trésor

Par décision du ministre des finances en date du 21 mai 1894, l'intérêt attaché aux bons du Trésor a été fixé, à partir du mardi 22 mai inclusivement, à 1 1/4 0/0 pour les bons de trois à six mois.

LA CHAMBRE

Séance du mardi 22 mai

Chute du Ministère

Nous résumons la séance.

M. Salis questionne le ministre des travaux publics sur le refus des compagnies de chemins de fer de permettre à leurs ouvriers et employés de se rendre au congrès national de la Fédération des ouvriers de chemins de fer.

C'est la quatrième fois que ce congrès a lieu. Jusqu'ici on avait permis aux ouvriers et employés de s'y rendre. Le ministre a promis d'intervenir auprès des compagnies. Quel a été le résultat de son intervention ?

M. Jonnart, ministre des travaux publics, répond.

Le gouvernement ne peut pas agir officiellement auprès des compagnies ; il leur a demandé ce qu'elles comptaient faire pour permettre aux ouvriers de discuter leurs intérêts. Elles ont répondu qu'elles examineraient dans quelles mesures les congés pourraient être accordés sans nuire aux intérêts du service.

Le ministre estime, en effet, qu'elles ne doivent se préoccuper que des besoins du service ; sans porter aucune entrave à l'exercice du droit des ouvriers de discuter en commun leurs intérêts. Il soutient que les employés de l'Etat ne peuvent se syndiquer sans méconnaître et détruire toute discipline.

M. Jourde demande à transformer la question en interpellation. Il réclame la discussion immédiate, le congrès des ouvriers de chemins de fer ouvrant jeudi matin.

Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. Jourde a la parole.

Il s'agit de 300,000 ouvriers qui nomment 180 délégués pour discuter en congrès leurs intérêts.

Les compagnies de chemins de fer cherchent tous les prétextes pour entraver le fonctionnement d'un syndicat qui les offusque. Il faut que cette situation cesse et que l'Etat donne l'exemple.

M. Millerand appuie M. Jourde.

Il est inadmissible que la mise en congé de 180 employés sur 300,000 puisse nuire au service ; c'est un moyen de couvrir l'arbitraire.

On vient d'apporter à la tribune une théorie inouïe sur l'inapplicabilité de la loi de 1884 aux employés de l'Etat. On oublie qu'il admet les syndicats des employés des manufactures.

L'orateur veut savoir si la Chambre s'associe à une semblable théorie et dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre invite le ministre des travaux publics à faire respecter par les compagnies des chemins de fer, en première ligne par l'administration des chemins de fer de l'Etat, la loi sur les syndicats professionnels, et passe à l'ordre du jour. »

M. Jonnart répond que la constitution d'un syndicat aboutirait à permettre aux employés des chemins de fer de discuter leurs salaires avec les représentants de l'ensemble des contribuables français.

M. de Ramel croit qu'il n'y a pas lieu de considérer les ouvriers des chemins de fer de l'Etat comme des fonctionnaires et il dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que la loi de 1884 s'applique aux ouvriers des exploitations de l'Etat aussi bien qu'aux ouvriers des autres exploitations privées, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple est demandé au centre.

M. Casimir-Perier déclare que le gouvernement repousse les deux ordres du jour motivés.

A la majorité de 265 voix contre 225, l'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté.

Les membres du gouvernement quittent la salle des séances.

On met aux voix la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Millerand.

Elle est repoussée par 240 voix contre 224.

On vote sur l'ordre du jour proposé par M. de Ramel.

A la majorité de 251 voix contre 223, l'ordre du jour de M. de Ramel est adopté.

M. de Douville-Maillefeu demande que la Chambre s'ajourne à jeudi en huit.

Dans les bonnes maisons, dit-il, on donne huit jours aux serviteurs. Il est convenable d'en donner quinze au gouvernement pour se reconstituer, s'il est nécessaire.

La proposition de M. de Douville-Maillefeu n'est pas adoptée

La Chambre s'ajourne à lundi.

Qui s'attendait à la culbute ? Personne, pas même ceux qui l'ont provoquée.

OPINION GÉNÉRALE : Voilà un rude atout dans le jeu de M. Casimir-Perier pour sa candidature à la présidence de la République.

DÉMISSION DU CABINET

A la suite du vote par lequel la Chambre a adopté l'ordre du jour de Ramel, les ministres se sont rendus à l'Elysée pour remettre leur démission au Président de la République.

INFORMATIONS

La crise serbe

Le calme est complet en Serbie.

Il y a eu, dans plusieurs parties du royaume, de grandes manifestations de joie.

Le roi a reçu un grand nombre de télégrammes l'assurant de l'attachement de la majorité de la nation.

Les chefs des radicaux modérés avouent que le parti radical est incapable de rien faire maintenant.

La répression de l'exploitation de l'enfance

M. Georges Berry a déposé hier une proposition de loi tendant à la répression de l'exploitation de l'enfance par les mendiants et autre gens sans aveu.

Enfin M. Berry demande que les enfants qui auraient été pris travaillant pour le compte de mendiants et de gens sans profession avouable soient envoyés d'office dans un asile d'enfants assistés.

Sa proposition a été renvoyée à la commission chargée d'examiner les projets tendant à la suppression de la mendicité.

Déchéance et inéligibilité

M. Jules Brice, député de Meurthe-et-Moselle, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi suivant qui vise les réélections provocatrices répondant, comme un défi, aux invalidations d'élections scandaleuses :

« Article 1er. — Chacune des Chambres pourra, à toute époque de la législature, provoquer, sans le concours de l'autre Chambre, la déchéance de l'un quelconque de ses membres.

» Art. 2. — La décision emportant déchéance sera prise à la majorité des neuf dixièmes des votants, sur la proposition de 50 membres pour le Sénat et de 75 pour la Chambre des députés.

» Art. 3. — La déchéance entraînera l'inéligibilité de l'exclu pendant toute la durée de la législature. La déclaration de candidature ne sera pas admise et les bulletins à son nom n'entreront pas en compte. »

C'est honnête et juste ; donc cela ne réussira pas !

La journée de huit heures et la semaine de six jours

M. Jules Guesde a déposé lundi à la Chambre, au nom de ses collègues socialistes, une proposition de loi tendant à interdire aux employeurs, tant collectifs qu'individuels, de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine dans les mines, manufactures, usines, chemins de fer, chantiers et magasins.

M. Jules Guesde a demandé l'urgence en faveur de cette proposition.

A la séance d'hier, le projet de M. Guesde a été renvoyé à la commission du travail.

L'explosion du restaurant Foyot

Le parquet de Liége vient de saisir une lettre écrite par le baron russe Strenberg, dans laquelle se vante d'avoir participé à l'attentat Foyot.

L'EXÉCUTION D'HENRY

Mort avant la chute du couteau

M. le docteur Benoît, préparateur à la Faculté de médecine, qui, avec M. Brouardel, a procédé à l'examen médical du corps d'Emile Henry, a communiqué au *Radical* les curieux renseignements qui suivent :

Henry n'a pas été tué par le couteau de Deibler : il était mort très vraisemblablement avant d'avoir la tête tranchée.

Lorsqu'une heure environ après l'exécution le docteur Benoît procéda à l'examen d'Henry, il constata que le corps était déjà presque entièrement rigide. Or, chez les décapités, la rigidité cadavérique est ordinairement plus lente à se manifester.

L'oreillette droite du cœur ne battait plus, alors qu'on a observé sur d'autres suppliciés des battements deux heures encore après l'exécution.

Le cœur était vide de sang, réduit, racorni, dur comme du bois.

Les poumons étaient également exsangues, retirés dans la cavité, les muscles injectés.

Ces différentes constatations établissent assez nettement qu'Henry, lorsqu'il a été décapité, se trouvait dans un état de syncope absolue.

Il s'est produit une contraction générale au moment suprême, et c'est très vraisemblablement sur un cadavre que le couperet s'est abattu.

Cela ne veut pas dire qu'il ait été tué par la peur ; non, il y a une autre constatation qui prouve que, jusqu'au dernier moment, Henry a été courageux.

Les suppliciés, terrassés par la peur, sont pris, au dernier moment, d'une diarrhée intense et absolument caractéristique. Cette observation a été souvent faite.

Or, Henry ne s'est pas..... abandonné.

Concluez.

Encore une bombe

Avant-hier soir, au premier étage de la maison sise avenue Riel, qu'habite l'abbé Garnier, et devant la porte de son appartement, le concierge trouvait une bombe allumée dont il éteignit la mèche.

L'engin, porté au laboratoire municipal, contenait de la poudre chloratée additionné de ferraille.

Troubles graves à Madagascar

On signale des troubles graves dans la région de Fort-Dauphin. Les représentants des maisons Héraud, Marchal, Bonnemaison et Hermand ont dû quitter le pays. Des bandes parcourent la campagne, incendiant les maisons, volant les troupeaux, réduisant hommes et femmes en esclavage. La terreur paralyse le commerce qui, l'année dernière, donnait de si belles espérances.

Le poste commercial de Sainte-Luce, appartenant à un Français, M. Héraud, a été incendié sous les yeux des officiers de la douane, qui sont restés absolument impassibles.

L'attitude du gouverneur de Fort-Dauphin soulève les plaintes les plus vives chez les colons français.

Epouvantable accident

Deux fillettes, âgées d'environ neuf à dix ans, ont été écrasées par un train au passage à niveau de Pagny-sur-Moselle.

L'une des victimes est morte peu d'instants après l'accident ; quand à l'autre, son état est désespéré.

Les Sans-Travail aux Etats-Unis

Coxey et son lieutenant Brown, les chefs de la manifestation des Sans-Travail du 1er mai, ont été condamnés lundi dernier à vingt jours de prison pour avoir arboré des bannières dans les jardins du Capitole. En outre, Coxey et Brown devront payer 75 dollars d'amende ou bien faire dix jours de prison pour avoir pénétré sur les pelouses.

Une grève à Port-Saïd

Les porteurs de charbon employés sur le quai, au nombre de deux mille environ, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Des rixes ont eu lieu entre les grévistes et ceux de leurs camarades qui refusent de cesser le travail.

Plusieurs ont été blessés. Des meneurs ont été arrêtés.

Une grande agitation règne parmi la population indigène.

Les journalistes en Russie

Le gouvernement russe vient de décider que les représentants de la presse auront le libre parcours sur les lignes de l'État ainsi que sur les lignes privées, chaque fois qu'à l'occasion d'un événement politique ou social important il y aura lieu de leur faciliter l'accomplissement de leur devoir professionnel.

Bulletin Militaire

Ecole de Saint-Cyr

Le général commandant l'Ecole de Saint-Cyr a fait lire par les majors, dans tous les *carrés*, une lettre donnant des détails sur la fin tragique du colonel Bonnier et de son état-major. Il est décidé, en outre, que les noms des victimes de Tombouctou seront inscrits sur l'une des plaques de marbre qui perpétuent le souvenir des officiers, élèves de l'Ecole spéciale, morts à l'ennemi.

Le successeur du général Ferron

C'est le général Coiffe, commandant le 4e corps d'armée au Mans, qui est officiellement désigné pour remplacer le général Ferron au conseil supérieur de la guerre et au commandement éventuel de l'armée des Alpes.

Ce choix est des plus heureux.

Le général Coiffe est divisionnaire depuis le 5 mai 1885. Il était, en même temps que commandant du 4e corps, président du Comité techique de l'infanterie. Il va être remplacé, au Mans, par le général Zurlinden, commandant la 2e division d'infanterie à Arras.

BULLETIN FINANCIER

22 mai 1894.

On est beaucoup plus calme aujourd'hui et on maintient avec une certaine difficulté les cour d'hier et clôture après avoir perdu un moment le cours de 101 fr. L'argent est un peu plus serré. Le ministre des finances a relevé le taux d'intérêt des bons du Trésor de 3/4 0/0 à 1 1/4 0/0.

Les places étrangères sont un peu faibles.

Le 3 0/0 finit à 101.10 après 100.95.

Les actions de nos grands établissements de credit sont assez fermes. Le Foncier s'inscrit à 960 Le Crédit Lyonnais à 742.50.

La Société Générale ne varie pas.

Nouvelle avance du Suez.

Recul assez sensible des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. C'est la question des garandies qui sert de cause à ces mouvements. On parle d'une interpellation.

L'Italien varie peu et se tient assez bien. Hausse de l'Extérieure sur le bruit que le gouvernement va s'entendre avec les compagnies. Les actions et obligations des chemins de fer espagnols profitent de ces racontars.

Les fonds turcs, malgré les événements de Serbie, font très bonne contenance. Un peu de réaction bien naturelle sur les fonds russes. Rappelons que les opérations de conversion de l'Orient et des billets de la Banque de Russie seront closes le 26 mai.

DR LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 23 Mai

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilunge, 25, Saumur.*

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 14°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 11°
Midi,	763 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	4 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit.		au-dessus 9°

SAUMUR

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi prochain 25 mai, à 8 heures du soir, le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie pour délibérer sur les affaires suivantes :

1° Exposé du maire sur la situation financière de la ville ; — 2° dépôt des comptes administratifs, budget additionnel de 1894 et principal de 1895 de la ville de Saumur ; — 3° comptes et budgets des Hospices ; — 4° comptes et budgets du Bureau de bienfaisance ; — 5° comptes et budgets du collège de garçons ; — 6° compte administratif du collége de jeunes filles ; — 7° comptes et budgets des fabriques ; — 8° emprunt : modifications proposées par M. le Ministre de l'intérieur ; — 9° tramways ; — 10° affaires diverses.

***

Chien trouvé

M. Avril, receveur d'octroi au bureau de Nantilly, à Saumur, a recueilli un petit chien terrier à poil jaune, l'extrémité des pattes et le poitrail blanc, tache blanche sur le nez, collier de cuivre gravé d'une inscription illisible.

Il tient le terrier à la disposition du propriétaire de l'animal.

La médaille coloniale

Par modification à l'article premier du décret relatif à la médaille coloniale, le droit à l'obtention de cette médaille est acquis pour les troupes de guerre qui ont pris part en Algérie à la conquête de la grande Kabylie du du 1er septembre 1856 au 15 juillet 1894.

Les cantonniers

On annonce que l'administration des Ponts et Chaussées a envoyé des instructions aux chefs de service départementaux pour que les cantonniers, dans toutes les régions où les besoins de la culture exigeront des travailleurs supplémentaires, soient mis d'*office* en congé pendant deux mois de l'été, au lieu des trente jours facultatifs accordés jusqu'ici.

Ces modestes et utiles employés pourront ainsi participer aux travaux des champs et des récoltes sans autorisation spéciale.

LE COUDRAY-MACOUARD

Mort accidentelle

Dimanche dernier, le sieur Chauvin, cultivateur à Bron, commune du Coudray-Macouard, se rendit à Motlay ; et sa femme l'attendit vainement dans la soirée et dans la nuit. Lundi matin, inquiète de cette absence prolongée, elle pria l'un de ses voisins d'aller au devant de son mari. Arrivé à la passerelle du déversoir de Bron, le voisin, Boudairon, aperçut un chapeau sur le bord ; puis, regardant attentivement, il vit, au fond de l'eau, le corps de Chauvin.

Des passants l'aidèrent à retirer le corps et on prévint aussitôt la gendarmerie de Montreuil-Bellay qui vint informer, assistée de M. le docteur Gaudrez. Ce dernier conclut à une mort accidentelle. On suppose que, en traversant de nuit la passerelle, Chauvin aura perdu l'équilibre.

LOURESSE-ROCHEMENIER

Peter et Draga Gama

Le 21 mai, une bande de bohémiens, refoulée par les habitants d'Ambillou, s'installait à Louresse-Rochemenier, dans le bas bourg, et y causait un grand scandale, les hommes du clan se battant en vraies bêtes féroces. On avertit la gendarmerie de Doué-la-Fontaine qui accourut et signifia aux nomades que, par arrêté préfectoral du 13 septembre 1890, le séjour dans le département de Maine-et-Loire était interdit aux vagabonds, et ils les sommèrent de déguerpir volontairement, s'ils ne voulaient être conduits, de brigade en brigade, hors du département.

Les hommes opposèrent qu'ils ne pouvaient partir sans leur chef qui était, à ce moment, dans une auberge du pays. Les gendarmes allèrent trouver le chef ; et celui-ci prétendit que l'affaire n'était point pressée et qu'on devait lui laisser, au moins, le temps de boire sa bouteille. Sur cette réponse narquoise, le buveur fut tiré dehors.

Soudain, une femme qui accompagnait le chef, Draga Gama, Hongroise d'origine, se rua sur l'un des gendarmes, lui donna des coups de pied dans les jambes, lui arracha son aiguillette et tenta de lui labourer la figure avec ses ongles, accusant les gendarmes d'avoir excité contre ses camarades la population d'Ambillou.

Le chef se leva et s'apprêtait à suivre les exécuteurs de la loi qui avaient arrêté la Draga, lorsqu'un troisième personnage, Peter Gama, se disant marchand de chevaux et mari de la révoltée, tenta de s'opposer au départ. « Vous n'emmènerez point ma femme, cria-t-il ; elle n'a fait de mal à personne et vous n'êtes pas les maîtres ici. »

On mit la main au collet de l'insulteur et on déposa les trois bohémiens à la chambre de sûreté de Doué-la-Fontaine, d'où ils ont été transférés, hier, à la prison de Saumur.

ANGERS

Grande fête d'escrime

Une magnifique fête d'escrime, organisée par la Société de tir et d'escrime d'Angers, a eu lieu dimanche au cirque théâtre, devant une une salle comble.

Les deux clous de la réunion étaient l'assaut entre Mme Mérignac et son mari, et celui entre M. Delagarde, du 2e pontonniers, et M. Mérignac.

Les assauts étaient magistralement dirigés par M. Cateau, adjudant maître à l'École de Saumur.

Sur l'estrade avaient pris place toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires.

On a procédé ensuite à la distribution officielle des récompenses accordées à la Société colombophile le *Messager angevin*, qui s'était réunie à la Société de tir et d'escrime pour cette fête, à la distribution des prix obtenus par les élèves des écoles d'Angers au concours de tir. Un grand lâcher de pigeons du *Messager angevin* a été fait ensuite sur la place Lorraine.

Le soir, à sept heures, les deux sociétés se réunissaient dans un banquet.

***

Un faux assassin

Avant-hier, M. Gallot, conseiller à la Cour, se promenait sur le boulevard de Saumur, quand il fut accosté par un individu qui lui tint à peu près ce langage :

— Pardon, monsieur, voudriez-vous me donner un conseil. Je suis ouvrier chez M. Max-Richard, et à la suite d'une discussion avec un de mes amis qui travaille chez M. Bessonneau, qui m'accusait de vol, je me suis rendu chez lui, au n° 4 de la rue Larevellière, où j'ai trouvé sa fille. Fou de colère, j'ai saisi l'enfant et je l'ai tuée dans l'escalier. Que faut-il faire ?

M. Gallot ne tarda pas à douter de la véracité des faits allégués, en considérant l'homme qui l'avait abordé. Il feignit de le croire sur parole et l'engagea à aller avec lui au bureau central de police où il fut reconnu que cet individu était un pauvre fou.

Musiques militaires

Nous apprenons que, par convenance, M. Cassereau, sous-chef de musique du 135e, passe, avec le même grade, au 70e de ligne, en garnison à Vitré.

M. Carbonnier, chef de la fanfare du 9e chasseurs à pied, passe au 135e de ligne.

—

Le jury chargé d'examiner les candidats à l'emploi de chef de musique dans les écoles d'artillerie et les régiments du génie a rendu son jugement.

Sur les seize candidats proposés, dix seulement ont subi la totalité des épreuves du concours ouvert le 9 de ce mois.

Dans la liste par ordre de préférence des cinq candidats reconnus admissibles, le deuxième est M. Foare, chef de musique du 77e d'infanterie, à Cholet.

SEGRÉ

Grand concours de pompes

Le dimanche 10 juin 1894, la ville de Segré organise un grand concours de manœuvres de pompes à incendie, sous les auspices de l'Union départementale ds Maine-et-Loire.

Au nombre des compagnies adhérentes, nous remarquons celles d'Angers, de Bagneux et Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Les Régates du Loiret

Les régates organisées par la Société nautique du Loiret ont eu lieu dimanche sur la Loire, dans le bassin de l'Entrepôt.

Elles étaient données avec le concours du Club nautique de Paris, du Rowing-Club de Paris, du Rowing-Club de Tours, des Sociétés nautique de la Marne, de Saumur, de Troyes et de Tours.

La musique de l'Ecole d'artillerie prêtait son concours à la fête.

Suicide d'un soldat

Dimanche matin, un soldat du 93e de ligne, Maurice Letourneur, en garnison à La Roche-sur-Yon, s'est placé sur les rails avant le passage du train de Clisson à La Roche et s'est fait écraser. La cause de ce suicide est inconnue. Letourneur était originaire de Baugé (Maine-et-Loire). Sa famille a été prévenue télégraphiquement.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 21 mai. — Olivier-François-Robert-Marie-Rogatien de Sesmaisons, rue de Bordeaux, 39.

Le 22. — Roger-Edmond-Marie Regnard, place Saint-Nicolas, 25.

DÉCÈS

Le 22 mai. — Marie Mary, épouse de Colas Mathieu, sans profession, 44 ans, à l'Hôpital.

Assises de Maine-et-Loire

Audience du mardi 22 mai

Affaire Jamot. — Banqueroute frauduleuse

Le nommé Jamot (Jean-Emile), âgé de 40 ans, ancien négociant à Cholet, est accusé d'avoir, dans cette ville, au mois de décembre dernier, étant commerçant failli, frauduleusement détourné ou dissipé une partie de son actif.

La Cour condamne Jamot à 2 années d'emprisonnement.

BOURSE DE PARIS

Du 22 Mai 1894

3 0/0	100	85
3 0/0 amortissable	100	50
3 1/2	106	95

Chronique de la Mode

Jamais on n'a vu un aussi grand succès que celui que remporte la grosse guipure d'Irlande cette saison. Pour ainsi dire les robes de toutes sortes en sont garnies aussi bien en uni qu'en fantaisie. Les cols indépendants se mettant sur tout foisonnent, et rien n'est aussi pratique que cette nouveauté; aussi je crois que peu de femmes sauront y résister.

Les grandes pointes descendant devant à la taille et diminuant sur les épaules sont certes une des plus seyantes combinaisons, puis les empiècements carrés légèrement badinés sur le haut des manches qui font plus jeune et seront destinés aux jeunes filles.

Nous avons encore le col François Ier, plus riche, plus élégant, en véritable point de Venise, et que l'on peut porter sur des robes de soirées, voire même pour les dîners ou les cérémonies.

Non seulement nous voyons ces guipures heureusement combinées dans la toilette, mais encore les lingères s'en sont inspirées pour le linge de fantaisie, et l'effet en est fort heureux, et l'usage d'une grande solidité.

Les petites pointes de 5 à 10 centimètres de long sont les plus goûtées. Elles se posent à plat, incrustées dans l'étoffe que l'on emploie ensuite en volants, en bandes ou en entre-deux.

Les jupons également se trouvent très bien de l'emploi de ces guipures, c'est élégant, solide et agréable pour l'été, et se blanchit dans la perfection, ce qui est un grand point à présent que l'on veut nous faire revenir aux dessous de baptiste et de linon.

Une fort gracieuse idée, et déjà très appréciée, c'est le col novice et fine toile blanche souple, ajouré ou brodé. Ce col, très large, faisant la pointe derrière et carré devant, se porte sur les robes de batiste ou de mohair pour remplacer la moire blanche trop fragile et cependant si en vogue ce printemps. C'est surtout sur les jaquettes que ce col fera bon effet, ou encore sur les corsages vagues sans ornement.

Il semble que la lingerie, tout à fait abandonnée un certain temps, reprenne un vrai succès. On voit beaucoup de cols rabattus et de manchettes blanches empesées, puis d'autres de même forme, en batiste fine, entourées d'un ourlet à jour en couleur. Puis les chemisettes masculines, si goûtées depuis deux étés déjà.

On fait aussi beaucoup de charmantes combinaisons, avec le linge empesé. Le fond des blouses se confectionne en soie souple, en batiste ou en mousseline. Le col et la manche en toile avec la cravate 1830. Tout cela est fort joli, malheureusement l'entretien en est bien coûteux.

Les blouses ne sont élégantes que tant qu'elles sont d'une fraîcheur extrême. Heureusement qu'avec la mode il y a des accommodements, et l'on fait faire des cols et des manchettes indépendants, — tout comme les messieurs, — qui s'adaptent à ces blouses.

VARIÉTÉ

Le Soldat Russe

De la Chartreuse

(Suite et fin)

Les souvenirs de jadis se pressaient sur ses lèvres, il expliquait les opérations actuelles avec son ancienne expérience des lieux et des hommes. Quand je prononçais le nom d'un camarade tué, et surtout quand je racontais un échec, le religieux frémissait, frappé en plein cœur.

Notre entretien se prolongea jusqu'à minuit, tandis qu'il me faisait visiter le monastère. Quand l'heure rappela chacun dans sa cellule, ce fut un effort visible pour le custode d'obéir aux prescriptions de la règle. Un peu avant minuit, on vint me chercher pour assister à l'office des matines. Spectacle inoubliable, ces spectres en robes blanches, entrant à la file dans l'église noyée de ténèbres, leur petite lanterne sourde à la main ; ils se dirigent vers les stalles du chœur, et, quand chacun s'est prosterné à la place accoutumée, les volets des lanternes se rabattent ; les ombres immobiles ne trahissent plus leur présence que par leurs voix, psalmodiant des chants lugubres; on dirait des morts qui célèbrent leur propre absoute. J'avais reconnu le père de Nicolay, quand il entra au milieu de ses frères ; et je crois bien que, cette nuit-là, tout en murmurant les psaumes, sa pensée s'envola plus d'une fois du sanctuaire alpestre dans les camps du Caucase.

Le lendemain, je devais repartir à la première heure. Le custode m'éveilla, il me reconduisit à la porte du couvent ; là, il me témoigna le désir de m'accompagner sur la route, quelques pas seulement, disait-il. En réalité, il marcha à mes côtés jusqu'à Saint-Laurent-du-Pont, où l'on prend la voiture publique. Comme le moment de nous séparer approchait, ses questions redoublaient, il semblait craindre d'oublier quelque chose. Je doute que jamais, à l'heure des adieux, le parent ou l'ami le plus cher, un homme ait montré autant d'émotion que le Chartreux, lorsqu'il prit congé du visiteur inconnu la veille ; j'étais le lien qui avait rattaché ce reclus à tout son passé, à toute sa vie revécue en un instant. Il me serra la main une dernière fois ; sa voix tremblait, ses yeux se mouillèrent. — Portez-leur mes vœux, là-bas. Ils finiront par vaincre, ils ne peuvent pas ne pas vaincre..... avec des soldats pareils.... mes vieux soldats... »

Il s'éloigna sans tourner la tête. Je le regardai remonter la côte le long du torrent du Giers, jusqu'au coude de la route où sa robe blanche disparut dans l'ombre de la forêt de sapins. A cette minute, le moine dut refaire une seconde fois le vœu de renoncement, et, sans doute, cette nouvelle immolation fut aussi cruelle, aussi méritoire, que celle qu'il avait accomplie dix ans auparavant.

J'ai compris ce jour-là toute la signification de ce mot : la religion du drapeau. Religion assez puissante pour disputer à Dieu un cœur qu'il avait pris tout entier, pour rallumer une seule passion sur les cendres de toutes les autres, pour faire oublier au contemplatif les longues nuits de méditations sur le néant des choses humaines. Religion qui venait d'opérer sous mes yeux un miracle: avec l'écho lointain d'une sonnerie de clairon russe, elle avait ressuscité le soldat mort, enseveli depuis tant d'années dans ce linceul de bure.

Ce souvenir m'est revenu en lisant récemment une ligne de journal qui annonçait la fin terrestre du père de Nicolay.

E.-M. DE VOGÜÉ,
de l'Académie Française.

A cette époque de l'année, un *dépuratif* vous préservera de bien des ennuis et de beaucoup de maladies. Le meilleur est la **Tisane Dussolin**, qui se vend à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies de la France et de l'étranger, au prix de 4 fr. 50 le flacon.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mercredi, 2 h. du soir.

DÉRAILLEMENT PRÈS DE LIMOGES

Treize victimes

Hier soir, un train bondé de voyageurs, se rendant à la foire de Limoges, a déraillé sur la ligne du Dorat (Haute-Vienne), entre Couzeix et Nieul. Sept voitures ont été renversées, un voyageur tué et on compte douze blessés grièvement. La voie est obstruée.

HAVAS.

Marché aux bestiaux de la Villette.

21 Mai 1894

ESPÈCES	PRIX DU KILOG. 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	1 86	1 64	1 44
Vaches	1 72	1 60	1 56
Veaux	2 40	1 70	1 60
Moutons	2 04	1 88	1 78
Porcs gras	1 88	1 86	1 78

31 **Feuilleton de «l'Echo Saumurois»**

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

— L'homme est ainsi, poursuivit-il, revenant à ses préoccupations. La fortune le sert un instant. Le cours de sa vie est limpide et facile : c'est l'été. Mais l'heure vient où la chance tourne. La destinée l'a pris dans ses serres de vautour. Il se débat en vain. Son sang se fige et sa pensée meurt ; c'est l'hiver !

— Mais, se reprit-il en livrant au vent froid sa tête nue, qu'un rayon de soleil vienne à briller, demain, le fleuve réveillé brisera ses entraves. Le printemps succède à l'hiver. L'homme aussi a ses saisons de malheur et de bonne chance. J'ai gagné, depuis que j'ai l'âge de raison, des parties bien difficiles... Je ne crois pas que mon heure soit encore sonnée, et je veux, pardieu ! me battre à tout le moins avant de m'avouer vaincu !

— Voyons, voyons ! ajouta-t-il ; le temps presse, il faut savoir ce qu'on veut dire et ce qu'on veut faire, car cet homme va venir.

Il se releva et fit quelques pas sur le trottoir ; mais son cerveau rebelle se cabrait sous l'effort de sa volonté.

— C'est bien vrai qu'elle ressemble à Ellen, pensait-il avec une sorte de terreur, est-ce pour cela que je l'aime? est-ce parce que jamais je ne l'ai vue frémir sous mon regard? Elle m'a accepté pour mari, mais quelle différence avec Ellen ! Ellen m'aimait !

— Mes oreilles tintent ! fit-il encore, en s'adossant contre le parapet pour ne point tomber ; qui donc m'a appelé voleur ! et lâche !

Il resta plusieurs minutes le front incliné sur sa poitrine.

— Monsieur le vicomte, dit une voix près de lui, me voici, et je suis à vos ordres.

Georges Leslie, drapé dans son manteau, était à ses côtés.

— Je vous attendais, balbutia Henri.

Puis il ajouta, sans savoir qu'il parlait :

— Je l'aime ! il est certain que je l'aime !

— Eh bien ! monsieur le vicomte, dit Georges lentement, tout est au mieux, puisqu'elle va être votre femme. A quand la noce, s'il vous plaît?

— Donnez-moi le bras et marchons, dit Henri au lieu de répondre.

— Marchons, répéta Leslie ; ces nuits sont bonnes pour causer affaires. On est presque sûr de n'être point gêné par les curieux.

Il passa le bras du vicomte sous le sien et le sentit trembler.

— Ah çà ! fit-il, vous avez pourtant fait vaillante contenance là-bas, à l'hôtel de Boistrudan ! Si vous êtes malade maintenant, remettons l'entrevue à demain : j'ai le temps. Voulez-vous que je vous reconduise chez vous?

Le vicomte pressa le pas et murmura :

— J'ai froid.

— Dix degrés, répliqua Georges ; il faisait plus froid que cela le jour où nous nous sommes rencontrés au pied du Golden-dagger.

Henri tressaillit violemment et s'arrêta :

— En ce moment, prononça-t-il avec peine, un enfant me tuerait. Profitez de votre avantage si vous êtes le comte de Rosen.

Leslie éclata de rire.

— J'étais sûr que vous auriez cette idée ! s'écria-t-il.

— Puisque vous dites, balbutia le vicomte, que nous nous sommes rencontrés au pied du Golden-dagger !

— Je portais un des bras de la civière où le comte Albert était étendu. Regardez-moi bien, vous me reconnaîtrez.

Ils passaient alors sous le grand bec de gaz qui éclairait tout seul et très mal la place du Carrousel.

Le vicomte n'avait pas risqué beaucoup en parlant de meurtre. Cette place découverte et entourée de sentinelles n'était pas favorable pour un duel américain.

Georges ôta son chapeau et présenta son visage à la lumière éclatante du gaz électrique.

Henri le considéra attentivement.

Ce qu'il regardait surtout de toute la puissance de ses yeux, c'était le bas du front et les alentours des paupières.

— Rien ! murmura-t-il ; serait-il possible que la blessure ou le traitement lui-même n'eût pas laissé la moindre trace !

— C'est toujours le comte de Rosen qui vous occupe, dit Leslie avec un sourire de joyeuse moquerie ; allons, cher monsieur, vous êtes dans la meilleure disposition d'esprit que je puisse désirer ! Je suis revenu du pays de l'or pauvre comme Job ; mais je crois que la chance tourne et que je vais faire fortune cette nuit ! M'avez-vous assez regardé?

— Marchons ! repartit Henri ; je ne vous reconnais pas pour un des porteurs du brancard ; mais vous n'êtes pas le comte Albert, j'en suis sûr.

— Si j'étais le comte Albert, demanda gaiement Leslie, combien me rachèteriez-vous votre vie?

— Nous allons causer de cela tout à l'heure. Venez !

(*A suivre.*)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-SEPTEMBRE 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet - Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1894

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1re classe, 45 fr.; 2e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V, N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1re et de 2e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuyls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de dix jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h 1/4

Tournée Albert CHARTIER

JEUDI 24 Mai 1894

Avec le concours d'artistes parisiens

UNE SEULE REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS

LEURS GIGOLETTES

Comedie en 4 actes, de MM. Henri MEILHAC et A. de SAINT ALBIN

Représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 9 novembre 1893

Vu la longueur et l'importance de cette pièce, elle sera jouée seule

Le Gérant, L. DELAUNAY.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre **0 35**, la pièce (225 litres) **68 fr.** droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre **0 40**, la pièce (225 litres) **80 fr.** droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis **1.50** (verre compris)
Madère du Cap, depuis. . . . . **1.50** —
Malaga vieux, depuis . . . . . **1.75** —

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Blondeau

Par jugement en date du 22 mai 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Blondeau Maurice en état de liquidation judiciaire ouverte provisoirement à ce jour.

M. Doguereau a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust liquidateur provisoire.

Pour extrait,
Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Leblanc

Par jugement du 22 mai 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Bonneau syndic définitif de la faillite du sieur Leblanc, ex-charron à Villebernier.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 16 juin 1894, à 9 heures 1/2 du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Ernoul, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de Commerce de Saumur

Concordat faillite Leblanc

Par ordre de M. le Juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite du sieur Leblanc, ex-chapelier à Gennes, sont invités à se réunir le samedi 16 juin, à 10 heures, salle des faillites, au Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat ou pour passer un contrat d'union.

Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Tinlet

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite du sieur Tinlet, marchand à Saumoire, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le lundi 4 juin 1894, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défaillants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Etude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1ent *Le Château de la Gaudinière*, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs;

Vignes, belle futaie et prés;

Le tout contenant 31 hectares.

2ent *Le Domaine de Vray ou de l'Etang du Bellay*, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières;

Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3ent *Petite Closerie*, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre.

Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

Pr route (pneus Michelin ou autres)	450	F
Pr course — —	500	»
De dame — —	450	»
"L'Epatant" — —	375	»
Type officier qual. supre crois 32m/m	350	»
Populaire "Petit Bourg" —	300	»

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositre rue du Temple, 5, SAUMUR

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

OCCASION

A VENDRE

Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

THYMOL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte	» 35	Petits pois moyens,	» 75 et 1 25
— Amieux —	» 85	Haricots verts,	» 55 et » 90
— des Mousquetaires, Flon, —	» 95	Petits pois RODEL,	1 25 et 2 40
— — 1/2 b.	» 75		
Thon à l'huile,	» 75 et 1 50		
Langouste (recommandé)	» 85 et 1 40		
Homard entier,	» 95 et 1 60		

NOTA. — *Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10* est vendue **1 fr. 40**

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines
MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1894* LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.